

# « Effondrement d'immeubles rue Pierre Mauroy : que disent les premières expertises »

lundi 19 décembre 2022



Le rôle de l'expert nommé par le tribunal administrative, saisie par la ville, et de constater le péril en évaluant les risques que présente un immeuble pour les occupants. Les dégâts matériels dépasseraient les 6 millions d'euros selon les premières estimations.

Cette expertise a entraîné plusieurs arrêtés pris par la mairie, dans les jours qui ont suivi le drame. Ces arrêtés adressés au préfet selon l'usage pour « mettre en demeure les propriétaires et les syndicats de réaliser des travaux de sécurisation dans un certain délai ».

C'est sur les recommandations de ces experts que « des butons » vont être installés entre les numéros 40 et 46 de la rue Pierre Mauroy, là où les 2 immeubles effondrés ont laissé un vide. L'expert a également demandé le bâchage des murs pignon exposés aux intempéries, des étaitements et colmatage...

Plusieurs propriétaires doivent par ailleurs réaliser un diagnostic complet du bâti à la recherche d'éventuels problèmes structurels ou de parasites. Le tout dans un délai de 21

jours.

Dans un autre immeuble rue Saint-Nicolas, il est fait mention de fissures liées à des affaissements, d'infiltrations d'eau à tous les niveaux de l'immeuble, des planchers en bois atteints...

Aucune démolition ou déconstruction n'est évoquée à ce jour. Le rapport ordonne là aussi aux propriétaires ou leur ayant-droit un diagnostic complet dans un bureau d'études spécialisés pour apporter les remèdes adaptés à l'ensemble des désordres. Dans ses arrêtés aucun lien n'est fait entre les désordres et le drame qui s'est déroulé rue Pierre Mauroy. Les travaux préconisés dans le cadre de ces arrêtés sont à la charge des propriétaires tout comme les frais engagés par la commune expertise et travaux quand elle doit se substituer au propriétaire.

Source :

-La Voix du nord, mardi 6 décembre 2022, « effondrement d'immeubles rue Pierre Mauroy que disent les premières expertises »